

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD168

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 22 BIS A

À l'alinéa 4, après le mot :

« enseignement »,

insérer les mots :

« du premier degré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.